

N/REF : 14/11/2025 16H34 C:011014 I:17361

V/Appel du Vendredi 14/11/2025 a 16H34

SELON DEVIS N°

RENOU EMILIE

**25 GRANDE RUE
35430 ST JOUAN DES GUERETS**

IMMEUBLE : 25 RUE
25 GRANDE RUE
35430 ST JOUAN DES GUERETS

Rennes, le

27 Novembre 2025

Référence Marché: Plomb./Electricité/Serrurerie

LOCALISATION : ALLEE 25 RUE - EMILIE RENOUE 06 43 07 96 97

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5110004 du 03/11/2025 d'un montant de
185,37€ TTC A LA CHARGE DU CLIENT

Donneur d'ordre : Mme E RENOUE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 26/11
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL.
COUPURE EAU.
PASSAGE PER DN16 DANS PE EXITANT POUR CHEMISAGE.
RACCORDEMENT NOUVEAU RÉSEAU PER.
REMISE EN EAU.
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ.
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT.
NETTOYAGE CHANTIER.

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	168,52	168,52
	TOTAL H.T.		168,52
	T.V.A. a 10,00%		16,85
	TOTAL T.T.C.En EURO		185,37

Valeur en votre reglement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.